



Étaient présents : Francois DESCOEUR, Bruno FAURE, Regis JOUDRIER, Jean-Noel PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, Andre DUJOLS

Ordre du Jour

Modification du contrat avec le Conseil régional

Prestataire Randonnée

Prime COVID

Soutiens aux activités économiques

Marché de travaux

Questions diverses

1. Contrat de développement Conseil Départemental et Conseil Régional (DEB 2020 046)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a signé un contrat de développement avec le Conseil Régional d'une durée de 3 années. Celui-ci prévoit la possibilité de réaliser un avenant pour coller au mieux à la réalisation des actions.

Dans ce cadre, compte tenu de l'avancement des dossiers, le Président propose des modifications.

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité les modifications du contrat.

2. Choix prestataires marché d'entretien de sentiers de randonnée (DEB 2020 040)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes entretient environ 430 km de sentiers de randonnée sur l'ensemble de son territoire. Il rappelle qu'il a été décidé de confier cet entretien à des entreprises privées. Il convient de renouveler les contrats d'une durée de trois ans.

→ Les membres du bureau **décident**, à l'unanimité, de retenir les propositions suivantes pour les tranches fermes :

- Lot 1 : Bertrand SERRE : 10 541.74 € HT
- Lot 2 : Pierre-Eric VERGNE : 17 460 € HT
- Lot 3 : ESAT ST CERNIN : 5 890.64 € HT

3. Prime Covid (DEB 2020 052)

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité :

- D'instituer une prime exceptionnelle COVID de 150€ destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics pour les agents des services techniques.

4. Soutien aux activités économiques

a. Fonds Région Unie (DEB 2020 049)

Le Président présente aux membres du bureau communautaire la proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui met en place un fonds d'aide aux entreprises et associations touchées par la crise du COVID 19.

Le Fonds « Région unie » collecte les ressources apportées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires afin de proposer trois aides :

- Aide n°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations) ;
- Aide n°2 « Microentreprises & Associations » : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives ;
- Aide n°3 « Agriculture & Agroalimentaire » : subventions aux agriculteurs, petites et moyennes entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation ou de transformation de produits agricoles.

Le Président précise que ces aides pourront prendre la forme de subvention ou d'avances remboursables. Les contributions des collectivités territoriales et des EPCI sont exclusivement affectées aux bénéficiaires implantés sur son territoire. En cas de non-utilisation de la totalité de ces ressources, elles leur sont restituées.

→ Les élus du bureau décident à l'unanimité de participer au fonds « Région unie », à hauteur de 34 464 €, soit 4 € par habitant (population totale de 2016 : 8 616 habitants).

b. Entreprise Rachel BOLLECKER (DEB 2020 044)

Le Président présente aux élus le projet de M et Mme BOLLECKER qui ont repris le restaurant La Fourchette alsacienne à Chaussenac.

Le Président rappelle les conditions d'attribution des aides fixées dans le règlement "soutien aux activités économiques", et précise que le dossier porté par L'Entreprise Rachel BOLLECKER est éligible.

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité l'attribution de subvention.

c. SARL HASKA Fusion (DEB 2020 045)

Le Président présente aux élus le projet de Mme DE BAKER et M LAPLACE qui ont monté une entreprise de création et vente de bijoux: SARL HASKA Fusion à St Cernin, dans les locaux de la maison d'artisans d'art.

Le Président rappelle les conditions d'attribution des aides fixées dans le règlement "soutien aux activités économiques", et précise que le dossier porté par La SARL HASKA Fusion est éligible.

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité l'attribution de subvention.

5. Marché de travaux

a. Parcabout (DEB 2020 047)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes a décidé d'aménager un parc de loisirs nature en forêt au Pont des eaux sur la commune du Falgoux. Cet aménagement est réalisé en partenariat avec la commune et est destiné à être mis en gestion par voie de DSP.

Compte tenu du contexte sanitaire, les études et l'enquête publique relative à la modification de la carte communale nécessaire préalable au dépôt du permis d'aménager ont dû être reportées et le projet d'aménagement repoussé dans l'attente de l'obtention de ces éléments.

Dans ce cadre, le Président rappelle que l'entreprise a mis en place un certain nombre d'actions et il propose de signer un avenant au marché pour prévoir l'allongement des délais de réalisation des équipements ainsi que le versement d'un acompte de 5% du montant de la tranche conditionnelle.

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité le prolongement de la durée de cette opération et le versement d'un acompte.

b. Stade à St Cernin (DEB 2020 048)

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité les avenants suivants :

- LOT04_SOULIER_AVENANT 02 = - 6 424.24 € HT
- LOT04_SOULIER_AVENANT 03 = + 1 421.68 € HT
- LOT05_JOANNY_AVENANT 01 = + 7 416.50 € HT
- LOT06_DJILALI_AVENANT 01 = - 2 047.00 € HT
- LOT07_MAZET_AVENANT 01 = + 7 014.60 € HT
- LOT09_ROQUES_DC4_CANCES

- LOT10_BRUNHES_AVENANT 01 = + 6 143.44 € HT
- LOT11_LESMARIE_AVENANT 01 = - 4 540.00 € HT
- LOT13_MAGOT_AVENANT 01 = + 5 260.04 € HT